



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-24

Séance du 06/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

30/03/2023

Date d'affichage

30/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/04/2023

et publication du :

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-claude

Etai(ent) absent(s) :

Mme LAZRAK Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONDON Pierre, Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DE GERMA Y Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme IKHELF Dalila, TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières - Budget primitif - année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

VU le Compte de gestion de l'exercice 2022 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet le 14 mars 2023,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée e-legalite.com

70_DE-478-217804863-20230407-202324-BF

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance publique du 16 février 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2023,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2022,

VU la reprise des résultats de l'exercice 2022,

VU le vote des taux d'impositions des taxes locales,

Le conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter le Budget Primitif 2023 arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	13 904 968,95 €	13 904 968,95 €
INVESTISSEMENT	7 066 061,04 €	7 066 061,04 €
TOTAL	20 971 029,99 €	20 971 029,99 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à la majorité

Contre : 6 - Mme IKHELF Dalila (représentée par M. VIN Jean-Claude), M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude, M. COUJANDASSAMY Bruno (représenté par Mme RANGER Michelle)

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 7 avril 2023

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING